Présentation de l'INSPÉ de l'académie d'Amiens

LE MASTER MEEF

Créé en 2013, le **Master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation)** comporte **4 mentions** :

> **La mention Premier degré** pour devenir professeur des écoles,
> **La mention Second degré** pour enseigner au collège et au lycée,
> **La mention Encadrement éducatif** pour notamment devenir Conseiller Principal d'Education (CPE),
> **La mention Pratiques et ingénierie de la formation** qui prépare aux autres métiers de l'éducation et de la formation, hors concours (formateur académique, tuteur pédagogique, consultant, professionnel de la formation, de l'orientation et de l'insertion...)

Le Master MEEF prépare au métier en alternant des enseignements théoriques spécifiques (sur les disciplines d'enseignement, la pédagogie...), des thèmes communs à tous structurés autour des valeurs de la République (laïcité, lutte contre les discriminations...), des thèmes d'éducation transversaux et des grands sujets sociétaux (citoyenneté, sensibilisation à l'environnement et au développement durable...), des gestes professionnels (conduite de classe, prévention des violences scolaires...) et des connaissances sur les parcours des élèves (processus d'apprentissage, accueil des élèves à besoins spécifiques, orientation...).
La formation intègre également la **préparation aux concours de recrutement**. Elle propose aussi une ouverture à l'international, à la recherche (avec un mémoire en M2) et aux apprentissages numériques.

Pour les mentions 1 et 2, le Master est structuré en **4 UE** :

> **UE 1 :** Maîtriser les savoirs disciplinaires et didactiques pour enseigner
> **UE 2 :** Stage : mettre en œuvre, analyser des séquences et connaître les publics
> **UE 3 :** Devenir un enseignant, acteur de la communauté éducative de l'Education nationale
> **UE 4 :** Se former à et par la recherche : Séminaires et mise en œuvre du mémoire universitaire professionnel

Les périodes de pratique sur le terrain varient :

en M1 : 3ème année du contrat AED pour les étudiants ayant débuté un contrat AED en L2 **ou** 6 semaines en stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA)
en M2 : Stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) **ou**4ème année du contrat AED **ou** 12 semaines sous contrat alternant
Ces contrats alternants sont rémunéré 865 € bruts, cumulables avec la bourse du CROUS. Le recrutement, géré par le Rectorat, se fait sur dossier de candidature au mois de juin.

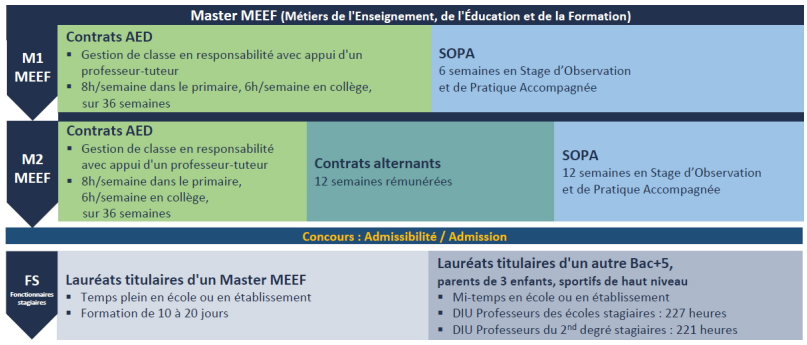

Le concours intervient en fin de Master. Les lauréats sont **fonctionnaires stagiaires** l'année suivante, donc en dehors de la formation au Master MEEF, en vue de leur titularisation en fin d'année.
Pendant cette année de stage, ils suivent une formation différente **en fonction de leur statut :**

Les titulaires d'un master MEEF et les détachés de l'Education nationale sont à temps plein en école ou en établissement. Ils suivent une formation de 10 à 20 jours élaborée par l'INSPÉ et le Rectorat. Ils n'ont pas à s'inscrire à l'INSPÉ.
Les titulaires d'un autre Bac+5, parents de 3 enfants, sportifs de haut niveau et détachés d'une autre fonction publique sont à mi-temps en école ou en établissement. Ils suivent sur l'année le **DIU Fonctionnaires stagiaires**, une formation élaborée par l'INSPÉ de 227 heures pour le 1er degré et de 221 heures pour le 2nd degré et CPE, avec au moins un tiers de disciplinaire et de didactique et un tutorat mixte pour le stage. Ils doivent s'inscrire à l'INSPÉ à partir de la rentrée.

L'INSPÉ EN 3 MINUTES

Nos missions

Organiser et assurer les actions de formation initiale, en collaboration avec les autres composantes de l'UPJV et le Rectorat, pour les étudiants se destinant aux métiers de professeur des écoles, professeur de collège et lycée, et CPE

Organiser et assurer la sensibilisation et la pré-professionnalisationpour les étudiants en licence se destinant aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

Organiser des actions de formation continuepour les personnels enseignants des 1er et 2nd degrés et des personnels d'éducation

Développer la recherche disciplinaire et pédagogique

Participer à des actions de coopération internationale

Les conseils

Le Conseil d'Institut (CI)

Il se compose de représentants élus des personnels et des usagers ainsi que de personnalités extérieures. Il adopte les règles relatives aux examens et les modalités de contrôle des connaissances, le budget, et approuve les contrats pour les affaires intéressant l'institut.
Derniers comptes rendus

Le Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique (COSP)

Il comprend 28 membres avec voix délibératives et contribue à la réflexion sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale et aux activités de formation et de recherche de l'institut.
Derniers comptes rendus